

SEANCE ORDINAIRE-
Du 10/02/2015

**Membres en
exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18**

Le dix février deux mille quinze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Gilbert BAPSALLE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/02/2015

Présents : M BAPSALLE Jean Gilbert, Mme LEBLANC PUJOL Agnès, M LECOMTE Jean Michel, Mme BUSTIN Marie Christine, M LABADIE Daniel, M CORSELIS Robert, M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier, M ROULLEUX

Maurice, Mme SABATIER QUEYREL Françoise, Mme FORESTIE Christine, Mme GOUBIL Isabelle, M MAURIG Alain, Mme SCHMITT Carine, M. MANCEAU Jean-Pierre, M DANNEY Bernard, M FAUGERE Didier.

Absents représentés : M FILLIATRE Thomas par M BAPSALLE Jean Gilbert ; Mme CAPDAREST LASSERETTE Elisabeth par M CORSELIS Robert.

Absents : M PRADALIER Sébastien.

Invité : M LINKE Aurélien (fonctionnaire territorial).

Mme. SABATIER QUEYREL Françoise est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION 012-2015 :

MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : CONSTRUCTION D'UN ASCENSEUR : Délibération financière modifiant la délibération n°116-2014 : intégration de la dotation d'actions parlementaires.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 10/02/2015
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 13/02/2015.
Nomenclature 7.5 subventions.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°90-2013 du 10 décembre 2013 fixant l'enveloppe financière prévisionnel des travaux,

Monsieur le Maire indique que les entreprises retenues pour ce chantier sont

- lot n°1 Gros œuvre : SARL CHAUAUX situé à La Réole pour 47 120 € HT
- lot n°2 ascenseur : CFA division de NSA situé à SAINT BENOIT 22 430 € HT.

Compte tenu de l'incertitude actuelle pour l'obtention de certaines aides octroyées par les financeurs, le plan de financement prévisionnel actuel des travaux s'établit de la façon suivante :

• TRAVAUX :	69 550.00 € HT
• Maîtrise d'œuvre (GPA Cordier)	7 200.00 € HT
• Contrôleur technique (Alpes contrôle)	4 244.00 € HT
• Contrôleur SPS (ELYFEC)	1 125.00 € HT
• Etude géotechnique (GEOTEC)	2 600.00 € HT
• TVA 20%	16 943.80 €
• TOTAL :	101 662.80 € TTC

AIDES FINANCIERES

• Dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 (35 % sur 69 550.00 €)	24 342.50 €
• Dotation d'actions parlementaires	6 000.00 €
• Autofinancement	71 320.30 €

Monsieur MANCEAU Jean Pierre souhaite savoir si l'on a des assurances quant à l'obtention de la DETR 2015.

Monsieur LINKE Aurélien indique que, pour l'instant, il n'y a pas de retour, le dossier a été envoyé et nous restons dans l'attente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux tel qu'énoncé;
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 ;
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'actions parlementaires ;
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès des organismes financeurs;

DELIBERATION N°013-2015 :

**AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :
Branchement TAE La Garengue.**

COMMUNE de PREIGNAC Séance du Conseil Municipal en date du 10/02/2015 Reçu à la sous-préfecture de Langon le 13/02/2015. Nomenclature 7.10 divers.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le budget primitif 2015 du service communal d'assainissement sera voté au 15 avril 2015 au plus tard,

CONSIDERANT que certaines opérations d'investissement doivent démarrer au cours du 1er trimestre de l'année pour être menées à leur terme dans les délais requis,

CONSIDERANT qu'afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la nécessité de lancer certains investissements avant le vote du budget primitif et notamment le branchement au tout à l'égout pour une maison du quartier La Garengue,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses anticipées complémentaires pour un montant de 1 150 euros HT correspondant à l'opération n°12 article 2158.**
- **PRECISE que le nouveau montant s'élève à 1 150 euros et demeure dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**
- **PRECISE que les dépenses engagées dans la limite de 1 150 euros devront être reprises lors du budget primitif du service communal d'assainissement.**
- **PRECISE qu'aucun virement de crédits de ligne à ligne ne peut être effectué.**

QUESTIONS DIVERSES :

Rencontre des candidats aux élections cantonales : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la venue à la Mairie le 16 février prochain à 17h30 de Monsieur CLAVIE qui se présente aux élections départementales. De même Monsieur GILLE recevra les personnes intéressées le 20 février à 18h30 à la Salle Montalivet de Barsac.

La séance est levée à 18H40.

BAPSALLE Jean Gilbert		SABATIER QUEYREL Françoise	
FILLIATRE Thomas (par BAPSALLE)		FORESTIE Christine	
LEBLANC PUJOL Agnès		GOUBIL Isabelle	
LECOMTE Jean Michel		MAURIG Alain	
BUSTIN Marie Christine		SCHMITT Carine	
LABADIE Daniel		DANEY Bernard	
CORSELIS Robert		MANCEAU Jean Pierre	
GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier		CAPDAREST LASSERRETTE Elisabeth (par CORSELIS)	
ROULLEUX Maurice		FAUGERE Didier	